

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 437

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11 UNDECIES

À l'alinéa 3, substituer au taux :

« 15 % »

le taux :

« 20 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 20 ans, le nombre d'exploitations en Agriculture Biologique (AB) a été multiplié par 10. La tendance s'est nettement confirmée ces dernières années. Entre 2015 et 2016 : plus 11 % d'exploitation en Bio et plus 46 % d'exploitation en conversion.

Ces chiffres sont très encourageants. Il convient donc de soutenir cette tendance en augmentant encore davantage l'objectif d'affectation de la surface agricole biologique proposé dans l'actuel projet de loi.